

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA



**RAPPORT ANNUEL**  
**1988**

## ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

L'assemblée des délégués est l'organe suprême de la Chambre d'agriculture du Jura. Elle est formée de l'ensemble des délégués des 184 organisations membres à raison de deux délégués pour chaque organisation.

### Membres d'honneur

M. Henri Cuttat, chef ECR, Rossemaison

M. Luc Fleury, agriculteur, Porrentruy

### Le Comité et le Bureau

MM. Jean Paupe, agriculteur, Seleute, président \*  
Georges Roy, agric., Porrentruy, vice-président \*  
Bernard Beuret, directeur EAJ, Corban \*  
Gabriel Cattin, agriculteur, Le Boéchet \*  
Blaise Oriet, ing. ETS, Delémont, secr. général \*  
Jacques Maître, ing. ETS, Bassecourt, secr. adj. \*\*

Mmes Madeleine Gigandet-Brahier, agric., Les Genevez  
Agnès Membrez-Fleury, agric., Courtételle

MM. Jean Boillat, agric., Muriaux  
Alfred Burrus, agric., Boncourt  
Rémi Cattin, cultivateur, Courroux  
Jean-Louis Chételat, agric., Courtételle  
François Desboeufs, agric., Courgenay  
Ueli Frei, gérant, Courrendlin  
Germain Froidevaux, agric., Le Noirmont  
Samuel Gerber, agric., Porrentruy  
Hubert Marchand, agric., Monturban-Ocourt  
Fernand Quiquerez, agric., Grandfontaine  
Bernard Saucy, agric., Lajoux  
Joseph Schaffner, agric., Bourrignon  
Dominique Varin, agric., Alle  
Joseph Willemin, agric., Epauvillers  
Pierre Wüthrich, agric., Courtételle

Me Claude Jeannerat, avocat, Delémont \*\*

\* Membres du Bureau

\*\* Membres associés

## CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

### Rapport annuel 1988

TABLE DES MATIERES	Pages
<i>Le mot du président</i>	2
<i>Solidarité</i>	3
1. Procès-verbal de la 13e assemblée	4 - 9
<i>Résolution</i>	10
2. Rapport d'activité 1988	11 - 26
<i>L'année agricole 1988</i>	11
<i>Politique agricole suisse</i>	12
<i>La Romandie agricole existe</i>	13
<i>Au coeur de l'Europe</i>	14
<i>Politique agricole cantonale</i>	15
<i>Le sol</i>	16
<i>Les productions</i>	17
<i>Les autres</i>	18
<i>La coopération agricole au défi</i>	19
<i>La représentation professionnelle</i>	20
<i>Organisation du secrétariat</i>	21
<i>Centrale des blés du Jura</i>	22 - 23
<i>Centrale des oléagineux du Jura</i>	23 - 24
<i>Avotre service</i>	25
<i>Penser globalement, agir localement</i> <i>(en guise de conclusion)</i>	26
<i>Contributions professionnelles</i>	27
3. Comptes 1988 - Budget 1989	28 - 29
<i>Bilan</i>	30
<i>Rapport de vérification</i>	31
<i>Fonds de solidarité</i>	32
4. Programme d'activité 1989	33
5. Statistiques et renseignements divers	34 - 36

### **Le mot du président**

Tout va vite d'une année à l'autre et les mêmes problèmes reviennent régulièrement, de sorte qu'on a parfois l'impression que rien ne change en agriculture. Cependant, l'évolution internationale (négociations du GATT, marché unique européen dès 1993) provoquera des modifications en agriculture dont il est difficile de mesurer aujourd'hui toutes les conséquences.

D'ores et déjà, on conseille aux agriculteurs d'avoir le "réflexe européen". Mais en fait, les responsables de la politique agricole suisse ont-ils le "réflexe européen" ? J'en doute.

En réglementant strictement les possibilités de produire pour chaque exploitation, l'Etat a contraint les agriculteurs à produire un peu de tout, sans toujours tenir compte de la vocation des terres : on a transféré l'élevage de la montagne aux zones favorables à la culture et on développe la culture dans les zones herbagères. Actuellement, sur nos petites exploitations (en comparaison européenne) on produit un peu de lait, un peu de viande, un peu de céréales, de pommes de terre, de betteraves, de colza, etc. Cette multiplication des productions par exploitation entraîne une dispersion des moyens et un gaspillage des compétences; elle provoque des investissements irrationnels dans les bâtiments et les équipements. En conséquence, l'exploitation agricole suisse est moins compétitive.

Tout récemment encore, en introduisant des taxes supplémentaires pour les contingents élevés ou en favorisant les paiements directs au détriment d'une adaptation des prix agricoles, la classe politique a fait un pas de plus dans cette direction qui tend à pénaliser la rationalisation des exploitations sans apporter de véritable solution aux problèmes des petits exploitants.

Cette politique à courte vue, sans objectifs clairement définis n'est sans doute pas la meilleure réponse aux défis qui se profilent à l'horizon.

Jean Paupe

## **Solidarité**

On entend parler parfois de l'individualisme paysan, voire d'égoïsme, individuel ou professionnel, de corporatisme, de lobby, de divisions professionnelles (gros/petits, montagne/plaine), etc. La solidarité paysanne ne serait-elle plus ce qu'elle était ?

Certes, la société évolue, aussi pour l'agriculture; la division du travail, l'uniformisation, l'interchangeabilité, l'atomisation sociale rendent la solidarité moins évidente que dans les sociétés traditionnelles où elle faisait partie des "règles du jeu". Et pourtant, sous des aspects renouvelés, la solidarité agricole est encore bien présente. On peut en distinguer plusieurs formes.

La solidarité personnelle, d'abord, la plus méritoire peut-être, celle qui dépanne un collègue dans une situation difficile, en cas d'incendie par exemple ou lors d'un "pépin" quelconque. Tous les jours qui passent, on pourrait attester de tels actes dans nos campagnes.

Il y a aussi la solidarité organisée, la plus significative sans doute, qui s'exprime notamment par la multiplicité des organisations agricoles, par des réalisations importantes à but commun : coopératives, associations diverses. Elle repose sur la conscience d'un intérêt commun et sur la confiance réciproque.

On peut encore mentionner une solidarité passive, qui est faite d'acceptation et de situations partagées : telle est par exemple la solidarité vis-à-vis de la nature, du temps, des contraintes du métier, de la politique agricole, cette dernière procédant aussi de la solidarité organisée. De nombreuses mesures différenciées, largement acceptées par tous, témoignent aussi de la solidarité professionnelle.

Oui, la solidarité est encore bien présente dans le monde paysan. Il convient de la cultiver -et pour cela il faut la reconnaître- afin qu'elle continue de fleurir et de donner du fruit.

Blaise Oriet

**1. PROCES-VERBAL de la 13e assemblée générale des délégués du  
4 mars 1988 à 13 h 30 à Montfaucon (Halle de gymnastique)**

---

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture
  2. Désignation de scrutateurs
  3. Procès-verbal de la 12e assemblée des délégués du 6 mars 1987 à Boécourt
  4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1987
  5. Loi sur le développement rural
  6. Comptes 1987 et rapport de vérification
  7. Budget 1988
  8. Programme d'activité 1988
  9. Résolution
  10. Divers et propositions individuelles.
- 

**1. Ouverture de l'assemblée par le président de la Chambre d'agriculture**

A 13 h 50, le président Jean Paupe salue l'assemblée et remercie la commune de Montfaucon pour la mise à disposition de la salle ainsi que la CAHP et la Société régionale des paysannes pour leur collaboration à l'organisation de cette assemblée. Puis, le président salue les invités, notamment MM. C. Hêche, président du Parlement, J.-P. Beuret, ministre de l'agriculture et de l'économie, G. Aubry, maire de Montfaucon, G. Cattin, président de la Chambre d'agriculture du Haut-Plateau, Mme R. Oberli, présidente de l'Association des paysannes des Franches-Montagnes, MM. H. Cuttat, chef du service de l'agriculture et L. Fleury, président de la MIBA et membres d'honneur, MM. M. Flückiger et J.-F. Roth, conseillers aux Etats, G. Theubet, conseiller national, plusieurs député(e)s au Parlement cantonal, MM. B. Beuret, directeur de l'Ecole d'agriculture, J. Annaheim, vétérinaire cantonal, A. Kottelat, vice-président du VLG, K. Leuenberger, vice-président de la MIBA, P. Châtelain et F. Thommet, de la Fédération laitière bernoise, G. Castella, directeur de la Chambre jurassienne du commerce et de l'industrie, Mmes les déléguées de la FRC-Jura,

Mmes et MM. les représentants de la presse. Après avoir salué les délégués des organisations membres et fait par des excuses, le président donne la parole à quelques invités.

M. G. Aubry, maire de Montfaucon, adresse un cordial salut aux représentants du monde agricole. Il retrace le riche passé de sa commune, première paroisse des Franches-Montagnes, dont la mention apparaît dès le 12<sup>e</sup> siècle. A l'époque, la région était une vaste forêt. Aujourd'hui, Montfaucon s'étend sur 1.480 Ha situés entre 938 et 1035 m d'altitude et compte 439 habitants (850 au début du siècle). La commune compte encore 26 exploitations agricoles faisant vivre environ le quart de la population.

M. C. Hêche, président du Parlement constate que la Chambre d'agriculture est une institution dynamique et représentative de l'agriculture jurassienne. Il rompt une lance pour un dialogue plus soutenu entre tous les partenaires afin de maîtriser les grands projets en cours, car il faut considérer les divers intérêts en jeu. Il suggère notamment que les partisans et les adversaires du projet CJ se retrouvent autour d'une table pour chercher une solution. M. Hêche conclut son intervention en se déclarant convaincu que l'agriculture jurassienne a la capacité de relever les défis actuels, dont notamment la sauvegarde de l'environnement.

Apportant le salut du Gouvernement, M. le ministre J.-P. Beuret souligne la collaboration nécessaire entre l'agriculture et les pouvoirs publics pour permettre à l'agriculture de jouer son important rôle socio-économique. Relevant un passage du rapport annuel, M. Beuret constate que "c'est un réflexe bien jurassien de ne privilégier que la critique". Quelque peu agacé par le débat ferme sur le projet de loi relatif à la politique agricole cantonale, le ministre rappelle l'important effort de rattrapage assumé par l'Etat jurassien depuis l'entrée en souveraineté, notamment dans les domaines de la formation professionnelle, des améliorations foncières et des crédits d'investissements. "Nous allons doter l'Etat d'une législation moderne en matière d'aménagement rural, pour que cette politique puisse être prolongée et renforcée". M. Beuret conclut en invitant à l'ouverture aux autres secteurs, aux perspectives européennes nouvelles, aux marchés, à la solidarité et en souhaitant à la Chambre d'agriculture de féconds débats et à tous succès et prospérité.

Au nom de l'agriculture franc-montagnarde et de la CAHP, M. G. Cattin se dit heureux et fier d'accueillir les invités et les délégués

de la Chambre d'agriculture du Jura. Cette réunion annuelle de l'agriculture jurassienne est l'occasion de faire le point et de s'interroger sur l'avenir. Aux Franches-Montagnes, l'agriculture doit relever le défi du développement touristique; dans cette optique, il faut sauvegarder les valeurs et l'unité du monde agricole. M. Cattin souhaite à tous une bonne et fructueuse assemblée.

Après avoir remercié les orateurs, le président déclare l'assemblée ouverte. Il signale que 230 personnes, dont 188 délégués sont présents. L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

## **2. Désignation de scrutateurs**

MM. Jean-Louis Beuret, Pierre Choulat, Joseph Jeannerat, Gérard Monnot et Philippe Roy sont désignés.

## **3. Procès-verbal de la 12e assemblée du 6 mars 1987 à Boécourt**

Ce procès-verbal figure aux pages 4 - 10 du rapport annuel 1987. Il est accepté tacitement par l'assemblée, avec remerciements à son auteur, M. Blaise Oriet.

## **4. Rapport présidentiel et rapport d'activité 1987**

Le président rappelle que la Chambre d'agriculture a pour but principal de réunir les organisations agricoles du Jura et de coordonner leur action en vue de la promotion de l'agriculture jurassienne. La multiplicité des organisations n'est pas un handicap si chacune s'acquitte de ses tâches spécifiques, locales ou régionales dans une perspective commune. M. Paupe situe aussi la position de la Chambre d'agriculture par rapport à la politique agricole fédérale, aux instances cantonales et aux organisations faitières.

Rappelant les grands débats récents, le président constate que chacun a son idée sur la politique agricole et que ces périodes de flottement sont néfastes à l'agriculture. Actuellement, le débat porte sur les paiements directs. Selon la Chambre d'agriculture, la production et les prix doivent demeurer le fondement du revenu agricole, les paiements directs ne devant servir qu'à compenser les handicaps naturels. Dans ce contexte, nous saluons la récente adaptation des prix agricoles pour 1988. M. Paupe indique encore que la Chambre d'agriculture suit attentivement la révision en cours de l'arrêté laitier, qui est le dispositif législatif le plus significatif pour l'agriculture. Nous avons notamment défendu le maintien d'une ordonnance distincte pour les

zones de montagne. Relevant le bon climat qui règne au sein de l'organisation, le président conclut en remerciant tous ceux qui ont contribué à la bonne marche de la Chambre d'agriculture.

Afin de situer les problèmes dans leur perspective, le secrétaire général évoque brièvement les trois assemblées qui se sont tenues aux Franches-Montagnes, les 5 mars 1976, 29 février 1980 et 2 mars 1984. Il constate que les thèmes sont en gros toujours les mêmes et portent principalement sur les possibilités de production d'une part, sur l'aménagement de l'outil de production, avec le sol pour principal élément d'autre part. "Ce constat caractérise l'agriculture comme une entreprise économique, avec des moyens de production, des marchés et des prix". B. Oriet se réjouit que ce soient encore ces éléments qui nous occupent le plus, même en montagne, alors que d'aucuns voudraient faire de l'agriculture une activité fonctionarisée et coupée des réalités économiques.

Le secrétaire général développe encore les thèmes de la production, du marché, de la coopération, des atouts de l'agriculture jurassienne, des problèmes fonciers, du projet CJ et du débat européen, en soulignant que c'est l'attitude d'ouverture, de dynamisme et de confiance en soi qui assurera le mieux l'avenir de l'agriculture jurassienne.

Ces rapports ne suscitent aucune discussion et sont approuvés tacitement.

### **5. Loi sur le développement rural**

Le secrétaire général présente le projet de loi sur le développement rural en rappelant les débats qui avaient abouti à l'article 51 de la Constitution cantonale : "L'Etat définit une politique agricole". Il s'agissait alors de compléter spécifiquement la politique fédérale, de l'adapter aux réalités régionales, voire d'en pallier les insuffisances par diverses mesures incitatives, afin de permettre à l'agriculture régionale d'exprimer pleinement son potentiel. D'autre part, la politique agricole est à situer dans une perspective globale et d'intérêt général.

Le rapporteur évoque ensuite la forme du projet de loi (loi-cadre), relevant que la Chambre d'agriculture a admis, par souci pratique et de cohérence, que seuls les principes soient fixés dans la loi introductive, mais cela implique un effort de célérité pour adapter la législation d'application.

Après qu'un premier projet décevant, ne retenant que les tâches traditionnellement confiées par la Confédération aux cantons ait été amendé, une importante divergence subsiste à propos du Fonds cantonal d'investissement rural. Rappelons que ce Fonds permettrait de soutenir les orientations prévues dans la loi par l'octroi de prêts d'investissements sans intérêts, soit pour renforcer ou compléter les mesures fédérales ou pour des interventions non prévues par celles-ci. Considérant le rôle d'intérêt général de l'agriculture (équilibre démographique régional, apports économiques, espace socio-culturel, environnement, famille rurale, etc.), constatant aussi que l'agriculture doit faire face à d'importants défis exigeant une adaptation rapide, la Chambre d'agriculture comprend mal la réticence des autorités à créer cet instrument indispensable de la politique agricole cantonale, qui pourrait d'ailleurs être doté progressivement.

Considérant que le programme est chiche et qu'on n'institue aucun moyen spécifique, Blaise Oriet conclut en ces termes : "Si le projet devait en rester là, il serait non seulement inutile (car il n'apporte rien par rapport à la situation actuelle), mais dans la mesure où il trahit l'idée d'une politique agricole cantonale (en occupant indûment la place, toujours vide, de ce postulat constitutionnel), il serait négatif. En d'autres termes, si l'on renonce à une politique agricole cantonale spécifique, nous préférons qu'on le dise clairement".

Le ministre de l'agriculture ayant déjà fait part de son appréciation dans l'allocution d'ouverture, il ne revient pas sur le sujet. Le rapport ne suscite pas d'autres interventions.

## **6. Comptes 1987 et rapport de vérification**

Les comptes figurent aux pages 28-30 du rapport annuel. Après leur présentation par le secrétaire général et la lecture du rapport de vérification par M. M. Arn, les comptes 1987 sont acceptés sans opposition.

## **7. Budget 1988**

Le budget 1988 est proposé aux pages 28-29 du rapport annuel. Commenté par le secrétaire général, il est approuvé sans opposition.

## **8. Programme d'activité 1988**

Ce programme figure en page 32 du rapport annuel. Il est accepté tacitement par l'assemblée.

## 9. Résolution

Lue et commentée par J. Maître, la résolution reproduite sur la page suivante du présent rapport est votée à l'unanimité.

## 10. Divers et propositions individuelles

M. D. Prêtre rappelle que M. H. Cuttat avait accepté la présidence de la nouvelle Chambre d'agriculture du Jura à condition de pouvoir choisir son secrétaire. Il considère que le choix a été bon.

Le même regrette qu'un service cantonal ait divulgué un rapport fédéral sur la listéria, divulgation dont les effets ont été catastrophiques. Le ministre Beuret partage ce regret. La coordination entre la Confédération et les cantons a fait défaut dans cette affaire.

M. J. Fleury plaide pour des chemins de remaniement mieux intégrés et contre le bétonnage systématique.

M. X. Prêtre relève le nouveau retard dans le paiement des primes de cultures. M. H. Cuttat explique que ce retard est dû en partie à la modification du mode de paiement (paiement directement aux producteurs), de nombreux dossiers ayant été retournés incomplets.

M. J. Vallat remercie la Chambre d'agriculture pour la création de la Commission transfrontalière. A son avis, les agriculteurs transfrontaliers subissent encore une double imposition fiscale.

M. L. Buchwalder se déclare étonné que l'on n'ait pas encore généralisé les allocations familiales.

M. L. Fleury se réjouit de constater que l'activité de la Chambre d'agriculture ne faiblit pas. Il souhaite que le projet de loi sur le développement rural trouve une solution positive.

M. R. Gogniat demande que la Chambre d'agriculture se préoccupe de la libéralisation de la vente de la viande chevaline.

La discussion n'étant plus utilisée, le président remercie pour l'importante participation, souhaite à chacun une bonne année agricole et lève l'assemblée à 16 h 30.

Le secrétaire : Blaise Oriet

# La résolution votée

Réunis en assemblée générale le 4 mars 1988 à Montfaucon, 188 délégués de la Chambre d'agriculture du Jura ont voté la résolution suivante:

● A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, l'agriculture joue un rôle éminent pour l'équilibre harmonieux de la société, que ce soit au plan mondial, européen, suisse ou jurassien. Ce rôle est à la fois économique, social, écologique et culturel. Par conséquent, l'agriculture ne saurait être mesurée seulement à l'aune de l'efficacité économique, mais doit faire l'objet d'une politique orientée par l'intérêt général.

● L'Etat jurassien s'apprête à définir une politique agricole cantonale, au sens de l'article 51 de sa Constitution. Cette opportunité doit être mise à profit pour permettre à l'agriculture jurassienne de jouer pleinement son rôle, dans l'intérêt de toute la collectivité cantonale. L'état actuel du projet de Loi sur le développement rural est insatisfaisant; il ne prévoit ni mesures, ni moyens propres à réaliser une véritable politique agricole cantonale.

● La politique d'affectation et d'utilisation du sol doit être réfléchie, mesurée et concertée. L'article 46, alinéa 2 de la Constitution réserve prioritairement l'aire agricole à l'agriculture. De trop nombreux projets sont d'emblée acceptés, avant que leur impact sur l'aire agricole ne soit mesuré. Le défaut d'une politique circonspecte en ce domaine risque d'attiser les antagonismes, au détriment de tous les partenaires. La sauvegarde de l'aire agricole et d'une manière générale de l'environnement naturel est dans l'intérêt de tous.

● Les milieux agricoles réitérent

leur opposition à la construction d'une deuxième voie ferrée dans la vallée de Delémont. La revalorisation de la liaison ferroviaire Bâle—La Chaux-de-Fonds doit utiliser le tronçon existant entre Delémont et Glovelier. Indépendamment de sa plus grande cohérence, cette formule est la seule qui soit compatible avec une gestion réfléchie du sol. Le projet actuel de prolongement de la voie CJ est une aberration; l'intérêt général dicte la création d'une voie normale reliant La Chaux-de-Fonds et Bâle.

● La seule politique agricole fédérale digne de ce nom est celle qui sauvegarde le plus possible l'indépendance et la responsabilité des agriculteurs. C'est pourquoi la solution simpliste, onéreuse et dévalorisante des paiements directs généralisés, qui se substituent au principe des prix couvrant les frais de production, doit être rejetée. Les paiements directs (compensatoires) doivent être réservés pour compenser des handicaps naturels — altitude, topographie — ou des contraintes spécifiques — restrictions à l'exploitation normale — attendu que les prix sont calculés pour des exploitations de plaine, gérées rationnellement.

● Face aux défis de l'avenir — intégration européenne, commerce international, technologies nouvelles notamment — la Chambre d'agriculture du Jura invite les agriculteurs à conserver une attitude confiante et à développer la solidarité, la responsabilité et la collaboration professionnelles. C'est en effet avec cet état d'esprit positif et constructif que l'agriculture s'affirmera le mieux et affrontera ces défis avec succès.

Chambre d'agriculture du Jura

## 2. RAPPORT D'ACTIVITE 1988

### *L'année agricole 1988*

Mille neuf cent quatre-vingt-huit est un bon millésime pour l'agriculture. L'année écoulée s'est caractérisée par des conditions propices à tous les niveaux : temps, rendements, qualité des produits, prix. Quoique diverses, les conditions météorologiques ont favorisé la végétation tout au long de l'année. En conséquence, le rendement brut rectifié de l'agriculture s'est accru de 5 % pour atteindre 9,26 milliards de francs (c'est moins que le chiffre d'affaires de Migros !).

Conjuguant un léger accroissement de production avec l'adaptation du prix de 5 ct dès février, la production laitière accuse une plus-value de 6 %. Le cheptel bovin s'est encore réduit de 20.000 unités (le nombre de vaches tombant au-dessous de la barre des 800.000, son plus faible niveau depuis 1921 !), mais l'augmentation des prix a plus que compensé la régression quantitative, confirmant le slogan "produire moins pour gagner plus". A l'inverse, la production porcine s'est encore accrue de 2 %, tandis que le prix chutait à moins de 4.-Fr/kg.

Les grandes cultures ont fourni généralement d'excellents résultats, tant de point de vue quantitatif que qualitatif. En production végétale, le rendement brut augmente de 12 %, en dépit d'une diminution de 4 % dans le secteur viticole. La production de panifiables ascende à 520.000 tonnes, dont au moins 120.000 to. devront être affouragé, malgré les hauts poids à l'hectolitre. Le maïs-grain, les pommes de terre et les betteraves ont été particulièrement généreux. Il est probable que les principaux problèmes d'orientation des productions se feront dorénavant sentir en production végétale.

Pour apprécier la situation, il faut se souvenir que cette bonne année suit trois exercices difficiles. Par ailleurs, les frais de production et le coût de la vie augmentent continûment. Ainsi, même en 1988, le revenu paritaire n'est pas atteint (il manque 30 % en montagne).

### **Politique agricole suisse**

Le débat de fond porte sur l'orientation générale de la politique agricole : l'agriculture doit-elle être financée principalement par son activité économique (implique des prix couvrant les frais de production et une protection contre les importations excessives) ou faut-il plutôt limiter la production indigène et compenser par des rémunérations directes. L'octroi dès 1988 des nouvelles contributions aux détenteurs d'animaux (90 mio. Fr), les propositions d'augmenter sensiblement dès 1990 les contributions à la surface, pour l'estivage et aux détenteurs de bétail ainsi que la non-adaptation des prix agricoles pour 1989 dénotent une orientation préoccupante vers le deuxième terme de l'alternative. On risque ainsi d'amoindrir la capacité économique de l'agriculture et de la rendre excessivement tributaire d'un soutien public.

L'année passée a aussi été marquée par l'adoption du nouvel arrêté laitier et par les discussions sur l'arrêté sucrier et le droit foncier rural. Sur ce dernier point, rappelons que l'initiative "Ville-campagne" a été nettement refusée par le peuple (y compris dans le Jura), mais aussi que rien n'est résolu. En ce qui concerne l'arrêté sucrier, nous avons surtout insisté pour une augmentation de la quantité contractuelle et pour une répartition plus équitable, sans être entendus.

Quant au nouvel arrêté laitier, nous saluons les mesures de financement mieux assurées et le maintien d'une ordonnance distincte pour les zones de montagne (principe que nous avons vivement défendu), mais regrettons l'alourdissement des taxes (augmentation de la taxe générale, introduction d'une taxe supplémentaire) qui affecteront surtout les exploitations à vocation herbagère et les grandes exploitations peu diversifiées (soit notamment le Jura). Nous nous sommes par ailleurs opposés au mode impératif du paiement du lait selon sa teneur. L'assouplissement du contingentement (commerce de contingents) n'a pas été retenu, mais le Conseil fédéral est chargé d'étudier cette question, qui pourrait motiver une modification anticipée de l'AEL 88.

### **La Romandie agricole existe**

La Fédération des sociétés d'agriculture de Suisse romande (FSASR) a publié en 1988 une étude préparée avec les Chambres romandes d'agriculture et intitulée "La politique agricole suisse sous la loupe romande". Le but principal était de montrer que la différence significative des structures et des productions agricoles entre la Suisse romande et la Suisse alémanique requiert une application souple et différenciée de la politique agricole.

Il ressort en effet de cette étude comparative que la surface moyenne des exploitations romandes est d'env. 50 % supérieure à celle des exploitations alémaniques. La structure des productions est également fort différente, avec une orientation végétale nettement plus marquée et une moindre intensité en Suisse romande.

Dans ces conditions, certaines mesures de politique agricole telles que le soutien unilatéral aux petites unités (forcément intensives) ou la pénalisation des "grandes" exploitations extensives (droit aux subsides AF limités à 25 Ha SAU, contributions pour le bétail limitées à 15 UGB, taxes supplémentaires sur les contingents laitier supérieurs à 80.000 kg, etc.) pénalisent unilatéralement l'agriculture romande, minoritaire. Hormis le fait que cette politique est inconséquente, tant du point de vue économique qu'écologique, elle pourrait, si on n'y prend garde, susciter un clivage régional et professionnel indésirable.

Passant en revue les principaux domaines de l'agriculture, le rapport de la FSASR prône une agriculture fondée sur des critères économiques et dynamiques en premier lieu, les mesures étatiques ne devant compenser que les handicaps naturels ou généraux (marché suisse). Largement diffusée, cette prise de position devrait contribuer à mieux considérer les spécificités de l'agriculture romande. Dans la mesure où elle constitue une sorte de caricature de la situation romande, l'agriculture jurassienne est particulièrement concernée par cette problématique.

### **Au coeur de l'Europe**

On ne saurait passer en revue l'année agricole 1988 sans dire un mot du GATT et du marché unique européen, qui ont défrayé la chronique tout au long de l'année.

Dans le cadre du GATT, l'important cycle de négociations commerciales nommé "Uruguay-round" s'est échoué momentanément sur les divergences agricoles qui opposent les USA et la Communauté européenne (CE), les premiers prônant en gros une agriculture "commerciale" tandis que la CE défend une politique agricole. Toute la scène étant occupée par ce combat des géants, la Suisse, avec son statut agricole particulier, n'a guère eu voix au chapitre. On peut cependant se réjouir de la résistance européenne, tant la position américaine apparaît suicidaire pour l'agriculture. L'actuelle confrontation à propos de la viande aux hormones n'est qu'un épiphénomène dans un processus général qui confine au choix de société.

Dans une certaine mesure donc, la CE assume déjà les intérêts de l'agriculture suisse au sein du GATT. Par ailleurs, si l'on considère que près des deux tiers du commerce extérieur de la Suisse se fait avec les douze pays de la CE et que, pour peu que l'Autriche entre dans la CE (comme elle en manifeste l'intention), nous serions complètement entouré par la Communauté, on se rend compte que d'une façon ou d'une autre, l'avenir de la Suisse est lié à celui de l'Europe.

Une étude de l'Office fédéral de l'agriculture montre que l'application des prix européens en Suisse (aussi bien pour les produits agricoles que pour les agents de production) occasionnerait un recul du rendement brut d'environ un tiers. Divers gains de productivité et mesures de flanquement permettraient sans doute d'atténuer ce recul. Le simple fait que de telles estimations ont lieu montre que la question de l'intégration européenne est à l'ordre du jour, en Suisse également. Le pire n'étant pas certain, mieux vaut adopter une attitude positive et dynamique face à ces perspectives nouvelles.

### **Politique agricole cantonale**

Avec la profession et ses organisations d'une part, les organisations professionnelles suisses et romandes d'autre part, les instances publiques cantonales constituent l'un des cercles d'interlocuteurs pour la Chambre d'agriculture. Des représentants, proposés par elle, siègent dans diverses commissions cantonales (aménagement du territoire, protection de la nature, fiscalité, allocations familiales). En outre, des séances de concertation régulières (trois fois l'an) ont lieu avec la Division cantonale de l'agriculture; les principaux problèmes d'actualité sont abordés à ces occasions, p. ex. la politique de réduction budgétaire, la prise en charge des boeufs sur les marchés d'élimination, le financement du Service de dépannage agricole, le subventionnement des fosses à purin, etc.

La Chambre d'agriculture a fait le choix du dialogue et de la coopération Etat/profession, pour la promotion de l'agriculture jurassienne dans une perspective prenant en compte l'intérêt général. Nous devons toutefois relever que l'état d'esprit de cette coopération n'est pas ce qu'il pourrait ou devrait être, soit parce que nous nous montrons trop exigeants et critiques, soit parce que l'Etat accepte mal les interférences externes pour fixer ses choix (bien que nous nous efforcions de "rester à notre place",) soit en raison d'un manque d'affinités pour la concertation de la part des partenaires. Nous croyons malgré tout que la collaboration responsable entre tous les partenaires reste la meilleure politique pour contribuer efficacement au développement harmonieux de l'agriculture dans la société jurassienne.

La loi sur le développement rural devrait être examinée tout prochainement par le Parlement. Nous avons mené un dernier baroud d'honneur en faveur de l'institution du Fonds cantonal de développement rural (qui existe d'ailleurs dans d'autres cantons). La balle est maintenant dans le camp du législateur : à lui d'assumer ses responsabilités. A notre avis, une politique agricole sans moyens n'offre guère de perspectives ni d'intérêt.

## **Le sol**

Bien non renouvelable et commun par excellence, le sol requiert une politique de gestion concertée et d'utilisation parcimonieuse. Tandis qu'aussi bien la CE que les USA inaugurent le "gel des terres" comme moyen pour maîtriser la production agricole, la défense de l'aire agricole devient difficile dans notre pays exigu où le sol est convoité par de nombreux intérêts, atteignant des prix qui tentent tout vendeur potentiel, fût-il agriculteur. C'est justement cette évolution préoccupante qui exige une politique de gestion plus serrée.

En 1988, le cas de La Providence a défrayé la chronique. La portée et la signification de ce cas a moins trait à des questions de personnes, voire de moyens individuels qu'à la mise en évidence d'un déséquilibre régional suisse en vertu duquel l'agriculture autochtone se heurte à ce que l'on peut appeler "une concurrence déloyale". Suite à une disproportion de moyens, un grand nombre de fermes vendues de gré à gré dans le Jura sont inaccessibles aux agriculteurs du crû. Dans ces conditions, il est tout à fait normal que les Jurassiens s'inquiètent de cet achat de leur pays par des gens de l'extérieur, enrichis grâce aux conditions régnant chez eux.

La gestion du sol concerne aussi l'utilisation non-agricole. A cet égard et bien que les discours se veulent rassurants, nous avons l'impression d'une certaine dérive, au nom d'un développement économique jugé prioritaire. En Suisse et même dans le Jura, nous avons les moyens de viser un développement qualitatif à ce point de vue, c'est-à-dire un rapport emplois/sol exigeant.

C'est en vertu de ces principes que nous nous opposons à la construction d'une deuxième voie ferroviaire dans la Vallée; dans la mesure où une ligne ferroviaire existe déjà entre Delémont et La Chaux-de-Fonds, il faut aménager la desserte sur cette base. L'initiative demandant une consultation populaire sur cette question, lancée par nos milieux, a recueilli près de 9.500 signatures en moins de deux mois. Ici aussi, la balle est maintenant dans le camp des autorités.

## **Les productions**

Depuis 1975, l'agriculture jurassienne a notablement amélioré sa position relative en Suisse, mais cela exclusivement dans ses productions traditionnelles : productions bovines, lait, grandes cultures (surtout céréales et colza). Ces derniers temps, on note quelques velléités d'abandonner la production laitière; ce qui peut se justifier dans l'un ou l'autre cas particulier doit être déconseillé globalement, car le Jura reste, en Suisse, et surtout dans une perspective européenne, une région à vocation de production animale. A cet égard, une politique de l'élevage plus dynamique doit mériter une attention prioritaire. 1989 devrait être l'année du grand débat sur l'organisation de l'élevage bovin dans le canton du Jura.

Il faut noter aussi que nos structures, importantes et peu diversifiées, ne favorisent guère la souplesse adaptative et l'exploitation de nouveaux créneaux. Actuellement déjà, le marché de la volaille de chair offre de nouveaux débouchés significatifs (les importations progressent considérablement depuis plusieurs années). D'autres régions savent, mieux que nous, se profiler rapidement dans ces nouveaux marchés. Ce problème de l'adaptation au marché prendra de plus en plus d'importance à l'avenir. Des moyens incitatifs (dans le cadre de la politique agricole cantonale) favoriseraient ces adaptations.

De plus en plus, la production agricole doit intégrer une politique de l'environnement. La voie dans ce domaine se situe moins dans une alternative manichéenne ou exclusive entre productivisme et agriculture biologique que dans ce qu'il est convenu d'appeler "la production intégrée", conjuguant intelligemment les critères économiques et écologiques. La course aux rendements à tout prix est passée de mode. En effet, la production qualitative et respectueuse de la nature est non seulement requise par le marché, mais aussi par la société et donc, par la politique. Dans cette optique, nous ne devons pas admettre la production aux hormones, même si aucune contre-indication sanitaire ne peut être invoquée pour le moment.

### **Les autres**

Parmi les facteurs influençant l'agriculture, il n'y a pas que le sol, les productions et les moyens de productions. Plus que d'autres activités, l'agriculture est concernée par une multiplicité d'aspects qui font de l'agriculteur un paysan, c'est-à-dire un homme lié au pays.

Par les vertus de l'histoire et de la géographie, le Jura compte un certain nombre d'agriculteurs transfrontaliers. Au cours de l'exercice écoulé, la commission transfrontalière de la Chambre d'agriculture a établi des contacts avec les représentants professionnels des Départements du Territoire de Belfort et du Doubs. D'autres problèmes liés à l'exploitation transfrontalière, notamment la politique agricole suisse en la matière et la fiscalité ont été suivis attentivement. Cette activité se poursuivra en privilégiant les contacts et l'information réciproque.

Le tourisme est aussi une préoccupation pour l'agriculture, dans la mesure où les deux activités entre parfois en concurrence pour l'utilisation des espaces naturels. Jusqu'à présent, l'agriculture a observé un prudent attentisme, voire une attitude défensive, sinon hostile. En 1988, plusieurs rapports sur le thème "tourisme et agriculture" ont été diffusés. On note une certaine ouverture dans le sens d'un tourisme assumé plutôt que subi. Le tourisme peut en effet aussi être perçu comme un secteur complémentaire de l'agriculture, mais cela suppose un accord réciproque sur quelques grands principes.

En ce début d'année, la fiscalité agricole refait parler d'elle. Les normes ont été augmentées intempestivement, sans que la commission paritaire, instituée en 1984, ait pu analyser la situation, en raison d'une procédure unilatérale et irresponsable refusée par les représentants de la profession. Nous regrettons et condamnons ce véritable coup de force de l'administration, entériné par l'instance gouvernementale. La détermination du revenu agricole par les normes posant de plus en plus de problèmes, la commission paritaire étudiait un autre système, plus équitable. Le clash a propos des normes 1989 remet en cause notre collaboration à cette étude.

### **La coopération agricole au défi**

Parce qu'elle correspond de plus en plus à un besoin, face aux exigences croissantes de l'agriculture moderne déterminées par le marché, la technique, l'information, etc., la coopération agricole poursuit sa marche en avant, en dépit d'un échec ici ou là.

En 1988, plusieurs projets coopératifs ont été concrétisés ou mis en route, notamment aux Franches-Montagnes avec l'entrée en fonction de l'important Centre agricole de Saignelégier, la mise sous toit du manège et l'accord de principe pour la nouvelle fromagerie Tête-de-Moine. Les Franches-Montagnes se dotent ainsi d'instruments coopératifs à la mesure du renouveau et des ambitions de cette agriculture de montagne. Alliée à une gestion rigoureuse, la coopération active des agriculteurs devrait assurer le succès de ces belles entreprises.

En Ajoie, on soulignera l'esprit d'innovation qui anime toujours les coopératives de Centre Ajoie qui ont créé, sur presque deux hectares, le premier vignoble significatif de la République et qui construisent à Alle la première unité d'engrais vrac à la carte du pays. A Porrentruy, le nouveau centre collecteur est entré en activité avec succès. Le projet s'étoffera ces prochaines années avec le transfert au même endroit de toutes les activités de l'association agricole.

La région delémontaine n'est pas en reste, car si rien de nouveau n'a été érigé en 1988, 1989 verra l'entrée en fonction d'une nouvelle unité de fabrication des fourrages à AGRO Centre Delémont, tandis que d'autres projets au même lieu sont à l'étude (nouvelle centrale de triage SSJ, agrandissement du magasin, évent. unité d'engrais en vrac). Appartenant au VLG-Berne, le Centre agricole de Delémont affirme ainsi sa vocation régionale. On examine aussi les voies et moyens de rendre une certaine autonomie à ce complexe, afin d'y réactiver l'esprit coopératif.

La coopération agricole s'exerce encore, avec plus ou moins de bonheur, à travers des dizaines d'autres organisations locales, régionales ou cantonales.

### **La représentation professionnelle**

La Chambre d'agriculture assume la représentation de l'agriculture jurassienne à divers niveaux. Cette représentation est d'abord assurée par le comité, qui a tenu six séances en 1988 et par le bureau, qui a siégé à 24 reprises. Tous les thèmes présentés dans ce rapport et bien d'autres ont été discutés au moins au bureau et la plupart en comité. A travers ces deux instances, formées presque exclusivement d'agriculteurs, l'orientation de la Chambre d'agriculture du Jura est, depuis sa création, une émanation des professionnels.

Plusieurs commissions spécialisées s'occupent de secteurs particuliers. En 1988, la commission transfrontalière et un groupe de travail pour la réorganisation de l'élevage bovin ont surtout été mis à contribution. Au cours de deux séances, la commission des affaires sociales a examiné des problèmes ayant trait aux assurances globales et le "serpent de mer" qu'est la généralisation des allocations familiales.

La représentation professionnelle s'exerce aussi par la participation de divers délégués dans des commissions ou organismes cantonaux, romands et suisses.

Le secrétariat est l'instance administrative de la Chambre d'agriculture et assume aussi d'importantes tâches annexes, notamment la gérance des Centrales et la gestion des assurances professionnelles globales. Le secrétariat a aussi pour mandat d'assumer activement la représentation et la défense professionnelle, en étroite collaboration avec le bureau.

Etant donné la diversité des thèmes et des tâches, le comité a entériné l'organisation du secrétariat en deux dicastères, tels que présentés sur la page suivante, étant entendu qu'il s'agit d'une organisation interne, la structure de responsabilité définie par les statuts (assemblée - comité - bureau - directeur) demeurant réservée.

En 1988, les bureaux loués à Courfayve ont été rénovés, afin d'améliorer les conditions de travail et d'accueil.

# CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

## Organisation du secrétariat

Le secrétariat est organisé en deux dicastères. Les responsables de dicastère assument l'animation et le suivi pour les secteurs qui leur incombent.

### Dicastère 1

**Responsable :** Blaise Oriet

**Titre :** secrétaire général -ou directeur-  
(de la Chambre d'agriculture du Jura)

#### **Secteurs :**

Coordination générale du secrétariat.

Procès-verbal de l'assemblée. Rapport annuel.

Secrétariat du comité et du bureau.

Administration générale. Comptabilité.

Politique agricole générale : orientation, coordination avec les instances cantonales et les organisations professionnelles faitières.

Coopération agricole. Rapports avec les organisations membres.

Diversification des activités; productions végétales; mise en valeur des produits; tourisme rural; etc.

Coopération transfrontalière; secrétariat de la commission transfrontalière.

Fiscalité agricole.

Politique de l'information; rédaction jurassienne de La Terre romande.

Gérance de la Centrale cantonale des blés.

Gérance de la Centrale des oléagineux du Jura.

Remarque : B. Oriet est engagé à 3/4 temps.

### Dicastère 2

**Responsable :** Jacques Maître

**Titre :** secrétaire  
(à la Chambre d'agriculture du Jura)

#### **Secteurs :**

Politique foncière : secrétariat de la commission foncière; droit foncier; bail à ferme; améliorations foncières; etc.

Aménagement du territoire (comprend les différents aspects mentionnés dans le plan directeur cantonal).

Protection de la nature et des eaux; chasse; campagnols; boues d'épuration; etc.

Politique sociale : secrétariat de la commission des affaires sociales; allocations familiales; service de dépannage; etc.

Service consultatif en assurances; gestion des assurances globales et autres solutions professionnelles.

Production animale : secrétariat de la commission de production animale; diversification en production animale.

Economie laitière.

Service juridique.

Collaboration à diverses autres tâches (administration, organisation, information, représentation, etc.).

### Centrale des blés du Jura

Evolution des livraisons de céréales panifiables de 1984 à 1988, par centre de réception (1988 = estimation)

Centre de réception	1 9 8 4		1 9 8 6		1 9 8 8	
	to.	%	to.	%	to.	%
c/c Alle	9.271	57,8	8.450	65,0	9.200	55,7
c/c Delémont	2.912	18,1	1.718	13,2	2.080	12,6
c/i c/c Porrentruy	651	4,0	354	2,7	2.250	13,6
c/c Vicques	1.658	10,3	1.257	9,7	1.420	8,6
c/i Bassecourt	554	3,5	371	2,9	396	2,4
c/r Courtételle	800	5,0	807	6,1	1.115	6,8
Centrale + divers	207	1,3	51	0,4	57	0,3
<b>Total Jura</b>	<b>16.053</b>	<b>100</b>	<b>13.000</b>	<b>100</b>	<b>16.500</b>	<b>100</b>

### Livraisons de céréales panifiables à la Confédération

Année	Canton du Jura	Suisse	Part du Jura
	to.	to.	%
1979	9.232	404.670	2,28
1980	7.984	366.020	2,18
1981	8.088	380.930	2,12
1982	9.432	401.400	2,35
1983	9.750	405.100	2,41
1984	16.050	564.470	2,85
1985	13.800	508.350	2,71
1986	13.000	461.400	2,82
1987	12.913	436.350	2,96
1988*	16.500	520.000	3,17.

\* estimation.

On constate que la part du Jura au total suisse progresse régulièrement depuis 1982. Cette progression est due en partie à une augmentation de surfaces, mais surtout à l'amélioration des rendements qui étaient particulièrement faibles jusqu'alors (amélioration des techniques, effets climatiques (années "plus chaudes" depuis 1983 ?).

**Evolution des cultures de céréales et de colza de 1983 à 1988 dans le canton du Jura** (en hectares)

	<u>1983</u>	<u>1984</u>	<u>1985</u>	<u>1986</u>	<u>1987</u>	<u>1988</u>
Céréales panifiables	2670	2800	2870	2990	3260	3165
Céréales fourragères (sans maïs-grain)	4350	4400	4420	4635	4735	5230
Maïs-grain	244	272	327	402	359	544
Colza (contingent)	485	485	580	620	710	710

(source : Service de l'économie rurale).

**Evolution des terres ouvertes dans le canton du Jura** (hectares)

1975	9.055 Ha
1980	9.764 Ha
1985	10.663 Ha
1990 (prévision)	12.000 Ha.

(source : recensement fédéral).

**Centrale des oléagineux du Jura**

**Principaux résultats de la culture du soja en 1988 dans le Jura**

- nombre de producteurs	69*	
- surface cultivée	5.720*	ares
- surface moyenne par producteur	83	ares
- quantité livrée à l'huilerie	138.690	kg
- rendement moyen (sec)	24,25	kg/are
- prix brut	205,51	Fr/q
- frais de séchage moyens	10,46	Fr/q
- prix net moyen	195,05	Fr/q.

\* Ces données ne comprennent pas 3 producteurs de semence de soja avec 620 ares (rendement moyen proche de 30 kg/are).

Pour 1989, on enregistre 67 demandes représentant 90,16 hectares (134,5 ares par requérant), y-compris 3 producteurs de semence.

**Principaux résultats des campagnes de colza 1987 et 1988**

	<u>1 9 8 7</u>	<u>1 9 8 8</u>	
Contingent cantonal	710	710	Ha.
Quantité livrée aux huilerie	2.075.548	1.974.418	kg
Rendement moyen	29,0	27,8	kg/are
Montant brut	4.254.765,50	4.045.622,90	Fr.
Prix brut payé aux producteurs	205,23	205,39	Fr/q.
Prix net payé aux producteurs	185,55	188,30	Fr/q.
Frais de conditionnement moyens	17,55	14,98	Fr/q.
Nombre de livreurs	265	263	

**Livraisons de colza depuis 1979**

<u>Année</u>	<u>CR ALLE</u>	<u>CR DELEMONT</u>	<u>CENTRALE JURA</u>
	kg	kg	kg
1979	723.267	129.190	852.457
1980	639.872	139.131	779.003
1981	865.200	250.860	1.116.060
1982	1.014.642	172.068	1.186.710
1983	813.572	233.736	1.047.308
1984	1.332.760	317.909	1.650.669
1985	815.500	252.690	1.068.190
1986	1.245.600	291.198	1.543.798
1987	1.745.800	329.748	2.075.548
1988	1.643.400	331.018	1.974.418.

On constate que le record de 1987 a été approché en 1988.

Pour 1989, le contingent cantonal reste fixé à 710 hectares et cela pour la troisième année consécutive. Les demandes dépassant régulièrement cette surface, la répartition pose de plus en plus de problèmes. Nous espérons que le développement de la culture du soja (dans les zones favorables) atténuera progressivement ces difficultés.

Signalons que la Centrale des oléagineux du Jura a commercialisé 1.411 tonnes de tourteaux de colza, dont 355 tonnes dans le canton du Jura.

### A votre service ...

Depuis quelques années, le secteur des **assurances** en faveur du **personnel d'exploitation** a atteint son rythme de croisière. L'année 1989 sera marquée par une hausse massive des primes d'assurance accidents selon la LAA (+ 50%), compensée, il est vrai, par une diminution sensible des primes de la partie assurance maladie (- 30%). Globalement, la clause de la neutralité des coûts a presque été respectée. Nous ne pouvons qu'encourager les exploitants à adhérer à notre assurance globale : nous leur offrons la possibilité de n'assurer que la partie maladie et ceci à un tarif extraordinairement modique (2,9% du salaire brut, soit environ fr. 50.- par mois). Malheureusement, quelques employeurs préfèrent encore payer plus de fr. 100.- mensuellement à une caisse-maladie !

A noter encore que nous avons dû changer d'assureur, la Chrétienne Sociale ayant refusé d'appliquer les nouveaux tarifs maladie; dès le 1er janvier 1989, nous collaborons avec la caisse de secours mutuels de l'Helvétia par son agence de Bienne.

Le **service de renseignements juridiques** est toujours apprécié : 15 personnes et organisations y ont fait appel l'an dernier. Pour accéder à ce service, rappelons qu'il est impératif de s'adresser au secrétariat de la Chambre. Nous constatons en effet que plusieurs cas peuvent être réglés par téléphone ou/et aiguillés vers des services de l'administration cantonale (ECR, EAJ, SVAJ, etc).

L'activité de **révision des portefeuilles d'assurance** a été faible en 1987. Cela tient plus à un manque de disponibilité du responsable qu'à un manque d'intérêt de la part de nos agriculteurs et surtout pas au fait qu'il n'y a plus d'erreurs à corriger dans les portefeuilles d'assurance ! Pour des raisons de commodité et d'efficacité, nous souhaitons que les agriculteurs fassent l'effort de venir à nos bureaux pour nous soumettre leurs polices d'assurance.

### **Penser globalement, agir localement**

(en guise de conclusion)

De tous temps, l'agriculture a eu une portée et une signification qui dépasse largement le cadre de la seule activité agricole. Cette dimension globale s'exprimait naturellement dans la société traditionnelle, ne serait-ce que par la loi du nombre et par les coutumes qui s'étaient instaurées au fil des siècles.

La société moderne se caractériserait justement par la dissociation des rapports traditionnels et par une reconstitution artificielle (technique) des phénomènes sociaux. Dans ce cas, la globalité demeure une exigence humaine, mais elle n'est plus automatique; elle doit être elle-même recomposée artificiellement, d'où une problématique nouvelle, dont témoignent p. ex. les débats actuels sur la politique agricole.

Il s'agit de concilier les critères économiques, techniques, sociaux, écologiques, politiques, culturels, etc. Il est inutile de se bercer d'illusions : l'agriculture vit avec son temps et ne saurait échapper aux réalités du monde moderne. Elle doit donc s'organiser en conséquence pour faire face aux exigences actuelles. Il est vrai que cette complexité croissante entraîne un sentiment de dépendance, voire d'impuissance, mais dans la mesure où elle est inéluctable, mieux vaut s'efforcer de composer avec elle et de s'y adapter plutôt que de s'adonner à un pessimisme résigné et stérile.

Remplaçons donc le terme négatif de "dépendance" par celui plus positif "d'interdépendance". L'interdépendance postule notamment des facultés d'ouverture, de dialogue, de confiance, de responsabilité, d'esprit dynamique et constructif, de solidarité. Dans ce contexte, l'indispensable globalité résultera "naturellement" de l'exercice local de ces facultés.

Il importe bien sûr que tous les acteurs sociaux, tous les partenaires contribuent, dans l'interdépendance, à tisser l'harmonie sociale, qui est probablement le principal défi de la modernité.

### **Contributions professionnelles**

*Le décompte des contributions professionnelles pour l'exercice 1988 se présente comme suit :*

<u>Contributions</u>	<u>Budget 1988</u>	<u>Comptes 1988</u>	<u>Budget 1989</u>
	Fr.	Fr.	Fr.
Contrib. des producteurs de lait (0,12 ct par kg lait)	83.000,--	87.461,25	87.000,--
Contributions encaissées directement	7.000,--	7.532,85	7.000,--
<b>Contributions totales</b>	<b>90.000,--</b>	<b>94.994,10</b>	<b>94.000,--</b>
<u>Répartition</u>			
Union suisse des paysans	25.000,--	25.000,--	25.000,--
Sociétés d'agriculture (quatre)	15.000,--	15.000,--	15.000,--
Sociétés de paysannes	10.000,--	10.000,--	10.000,--
Service de dépannage agricole (contribution de solidarité)	15.000,--	15.000,--	15.000,--
Chambre d'agriculture du Jura (solde figurant dans les comptes)	25.000,--	29.994,10	29.000,--
<b>Répartition totale</b>	<b>90.000,--</b>	<b>94.994,10</b>	<b>94.000,--</b>

*Les contributions encaissées directement sont calculées à l'hectare (plaine) et à l'UGB (montagne); elles concernent les non-producteurs de lait ainsi qu'une quinzaine de producteurs de lait. On peut considérer que la plupart des exploitations agricoles significatives paient leur contribution.*

*L'Union suisse des paysans annonce un relèvement des cotisations professionnelles pour 1990. Nous examinerons la possibilité d'y faire face sans augmenter les contributions ci-dessus. On constate qu'actuellement, environ 30 % de ces contributions reviennent à la Chambre d'agriculture.*

### 3. COMPTES 1988 ET BUDGET 1989

#### 3.1. Compte de pertes et profits

##### Produits

- Cotisations des organisations membres
- Contributions des coopératives agricoles
- Contributions professionnelles des agriculteurs
- Contributions des Fédérations (VLG, MIBA, MVB)
- Contributions diverses
- Travaux salariés du secrétariat  
(centrales, assurances, terre romande)
- Intérêts

##### Total des produits

##### Charges

- Frais de séances (assem., comité, bureau, commissions)
- Salaires et charges sociales du secrétariat
- Frais de représentation et de déplacements
- Frais administratifs (matériel, fournitures, imprimés, service juridique, impôts, divers)
- Frais de port, taxes CCP, téléphone
- Location du bureau, nettoyage, électricité
- Cotisations, abonnements, dons
- Amortissements sur participations (SAFM)
- Amortissements sur mobilier (achats)

##### Total des charges

##### Excédent de produits

##### TOTAL

Budget 1988 Fr.	Comptes 1988 Fr.	Budget 1989 Fr.
3.200,--	3.340,--	3.200,--
42.000,--	43.383,--	45.000,--
25.000,--	29.994,10	29.000,--
13.000,--	13.880,--	13.000,--
500,--	450,--	500,--
140.000,--	155.319,75	150.000,--
5.300,--	6.010,--	5.300,--
<b>229.000,--</b>	<b>252.376,85</b>	<b>246.000,--</b>
17.000,--	21.004,80	20.000,--
162.000,--	166.913,50	175.000,--
9.500,--	9.542,45	10.000,--
12.000,--	16.006,50	13.000,--
6.000,--	6.706,15	6.000,--
5.000,--	8.912,80	6.000,--
5.000,--	5.822,05	5.000,--
5.000,--	4.999,--	900,--
5.000,--	4.220,50	5.000,--
<b>226.500,--</b>	<b>244.127,75</b>	<b>240.900,--</b>
<b>2.500,--</b>	<b>8.249,10</b>	<b>5.100,--</b>
<b>229.000,--</b>	<b>252.376,85</b>	<b>246.000,--</b>

3.2. Bilan

	ACTIFS <u>Fr.</u>	PASSIFS <u>Fr.</u>
<b>Bilan au 1.1.88</b>		
Caisse	201,25	60.000,-- Fonds de réserve
CCP	1.562,90	50.298,05 Capital
Banque	98.144,40	
Mobilier	1,--	
Participations	5.902,--	
Transitoires	4.486,50	
<b>Totaux</b>	<b><u><u>110.298,05</u></u></b>	<b><u><u>110.298,05</u></u></b>

**Bilan au 31.12.88**

Caisse	387,05	1.843,-- Transitoires
CCP	8.281,80	60.000,-- Fonds de réserve
Banque	105.817,30	58.547,15 Capital
Mobilier	1,--	
Participations	903,--	
Transitoires	5.000,--	
<b>Totaux</b>	<b><u><u>120.390,15</u></u></b>	<b><u><u>120.390,15</u></u></b>

3.3. Modification de fortune

	<u>Fr.</u>
- fortune à la fin de l'exercice	118.547,15
- fortune au début de l'exercice	110.298,05
<b>Augmentation de la fortune</b>	<b><u><u>8.249,10.</u></u></b>

### 3.4. Rapport de vérification

Les soussignés ont procédé au bureau de la Chambre d'agriculture du Jura à la vérification des comptes de l'organisation. Ils ont effectué un contrôle par sondage des écritures et des pièces comptables. Ils ont constaté que la comptabilité est présentée dans les formes requises et que les chiffres concordent parfaitement.

Le résultat de l'exercice a permis les amortissements suivants : Fr. 4.999.-- sur les actions SAFM (solde au bilan : Fr. 1.-), Fr. 4.220,50 sur le mobilier (solde au bilan : Fr. 1.-). Un reliquat positif de Fr. 8.249,10 est porté en augmentation du compte "capital". A la fin de l'exercice, la fortune se monte à Fr. 118.547,15.

Les soussignés remercient sincèrement M. Blaise Oriet, secrétaire général et Mme Christiane Girardin, secrétaire pour leur disponibilité et pour leur bon travail. Ils recommandent à l'assemblée des délégués d'approuver les comptes 1988 de la Chambre d'agriculture du Jura et d'en donner décharge aux organes responsables.

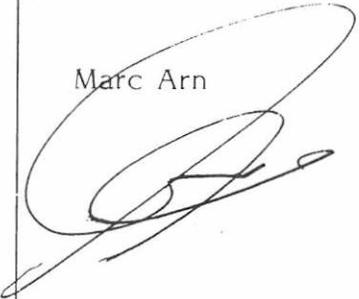
Courfaivre, le 31 janvier 1989

Les vérificateurs :

Henri Laville



Marc Arn



François Rossé



Jean-François Schaffner



### 3.5. Fonds de solidarité

L'assurance des auxiliaires agricoles du contrat collectif maladie et accidents auprès de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse dégage (provisoirement ?) un bénéfice substantiel. Une partie de ce bénéfice est réparti entre les cantons participants, avec mandat de l'affecter à un but social.

En conséquence, le comité de la Chambre d'agriculture a décidé de créer un Fonds de solidarité, régi par un règlement. Ce fonds est destiné à "financer des mesures ou à accorder des aides d'ordre social en agriculture".

Extraits du règlement (du 28.12.1988) :

- Le Fonds est alimenté notamment par les versements à affectation de la Fondation de prévoyance de l'agriculture suisse à Brugg, par tous autres dons et legs et par le produit des intérêts.
- Les interventions du Fonds sont décidées par le bureau de la Chambre d'agriculture du Jura jusqu'à concurrence de Fr. 5.000.-; au-delà de ce montant, c'est le comité qui décide.
- La gestion du Fonds est assumée par le responsable des affaires sociales au secrétariat de la Chambre d'agriculture du Jura.
- Les comptes et le bilan du Fonds de solidarité sont soumis aux mêmes règles que ceux de la Chambre d'agriculture, notamment en ce qui concerne la vérification. Ils sont présentés chaque année dans le rapport annuel.

Au 1.1.1989, le bilan du Fonds se présente comme suit.:

	<u>Actif</u>	<u>Passif</u>	
	Fr.	Fr.	
Dotation 1988, FPAS Brugg, net	22.471.-	22.471.-	Capital
	=====	=====	

On peut estimer qu'un montant du même ordre de grandeur sera affecté au Fonds de solidarité en 1989.

#### **4. PROGRAMME D'ACTIVITE 1989**

*Outre les nombreuses activités engagées, qui seront poursuivies, les problèmes suivants retiendront particulièrement l'attention de la Chambre d'agriculture en 1989 :*

##### **Au plan fédéral :**

- Initiative dite "en faveur des petits paysans" (votation en 1989);
- droit foncier rural (suivre les développements);
- nouvel arrêté laitier : examiner les ordonnances d'application;
- nouvel arrêté sucrier : en étudier les perspectives pour le Jura;
- politique agricole générale : exposer les points de vue et les spécificités et défendre les intérêts de l'agriculture jurassienne (orientation des productions, prix, paiements directs, politique des structures, etc.);
- collaborer avec les instances professionnelles faitières, not. USP et FSASR; encourager les mesures d'entraide professionnelle.

##### **Au plan cantonal :**

- suivre la législation d'application de la Loi cantonale sur le développement rural (décret sur l'élevage, etc.);
- suivre les problèmes relatifs à l'aménagement du territoire (Transjurane, projet CJ, autres -golf(s), aérodrome, etc.-);
- suivre les problèmes relatifs à la protection de l'environnement (zones de protection, boues d'épuration, campagnols, production intégrée, etc.);
- politique sociale : généralisation des allocations familiales; Service de dépannage agricole;
- tourisme rural : contribuer à l'élaboration d'un concept, éven. d'une organisation;
- fiscalité : représenter et défendre les intérêts de l'agriculture dans ce domaine (nouveau système de détermination du revenu agricole ?).

##### **Divers**

- encourager la diversification des productions, notamment en aviculture, productions végétales;
- contribuer au renforcement de la coopération agricole;
- prendre en outre toutes mesures utiles à la promotion de l'agriculture jurassienne et à la sauvegarde de ses intérêts.

## 5. STATISTIQUES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

\* \* \* \* \*

### PRIMES ET CONTRIBUTIONS

#### Production animale

Contribution par vache dont le lait n'est pas commercialisé (fr./pièce)

de la 2ème à la 10ème vache *	1'520,- [ZM2-4:+100.-]
de la 11ème à la 20ème vache *	1'520,-
de la 21ème à la 50ème vache	1'030,-
de la 51ème à la 100ème vache	600,-
dès la 101ème vache	400,-

\* Les exploitations paysannes s'adonnant à l'engraissement de veaux, dont l'effectif est de 20 vaches au max. et qui engraisent, par vache détenue (01.11-31.10) au moins deux veaux maigres jusqu'à l'abattage et les livrent à la boucherie, ont droit à une **contribution supplémentaire** de fr. 250.- de la 2ème à la 10ème vache et de fr. 150.- de la 11ème à la 20ème vache. Un certificat ad hoc doit être envoyé au canton dans les dix jours suivant l'abattage.

Contributions aux frais des détenteurs de bétail (fr/UGB, max.15UGB)

	Chevaux, bovins porcins	Moutons Chèvres
Zone préalpine des collines	140,-	180,-
Zone de montagne 1	270,-	350,-
Zone de montagne 2	480,-	630,-
Zone de montagne 3	680,-	910,-

#### Contributions aux détenteurs d'animaux

La Confédération accorde, sur demande, une contribution annuelle globale aux détenteurs d'animaux qui gèrent, à des fins lucratives, une petite ou moyenne exploitation paysanne. Les animaux pris en considération sont les bovins, équidés, moutons, chèvres, porcs et volaille. La surface considérée correspond à la surface cultivée de l'exploitation (sans les pâturages d'estivage) diminuée de la forêt. L'allocation minimale est de fr. 200.- par an et au maximum fr. 2'000.- par an et exploitation.

#### Conditions d'octroi

	minimum	maximum
Plaine	6 ha	15 ha
Préalpine des collines	6 ha	20 ha
Montagne 1, 2, 3 et 4	3 ha	illimitée
Nombre d'animaux	5 UGBF	34 UGBF

Conditions supplémentaires :

Au maximum 3 UGBF/ha et un revenu imposable (IFD) de fr. 50'000.-

Au delà de ces limites, la contribution est réduite proportionnellement.

### Production végétale

Primes de base pour la culture de céréales fourragères (fr./ha)

	Orge, avoine triticale	Féverolle Pois protéagineux	Maïs grain
0,10 à 2,0 hectares	1'500,-	1'800,-	1'050,-
2,01 à 5,0 hectares	1'400,-	1'800,-	1'050,-
5,01 à 10,0 hectares	1'400,-	1'800,-	600,-
dès 10,01 hectares	1'100,-	1'800,-	300,-

A : Suppléments à la prime de base pour céréales fourragères (fr/ha)

B : Primes de base pour la culture de céréales panifiables (fr/ha)

	A	B
Terrains en pente, en dehors ZM	800,-	720,-
Zone intermédiaire élargie	250,-	225,-
Zone intermédiaire	550,-	500,-
Zone préalpine des collines	800,-	720,-
Zone de montagne 1	1'050,-	950,-
Zone de montagne 2 à 4	1'250,-	1'150,-

\* \* \* \* \*

Contributions à la surface (terrains en pente, fr/ha)

	Zone préalpine des collines zones de montagne 1 à 4	Hors de ces zones
Pente	18 - 34,9%      35% et +	35% et +
Fauche ou culture des champs	330,-	450,-
Pâturage	110,-	--,-
Surface minimale	50 ares	50 ares      100 ares

Ces contributions sont allouées pour un maximum de 20 hectares par exploitation.

Contributions d'estivage (fr./pièce)

	Alpages	Pâturages "alpestres"	Pâturages attenants
Vaches laitières	160,-	110,-	70,-
Taureau d'élev., vache mère, nourrice, tarie	110,-	70,-	70,-
Génisse/Boeuf 1 à 3 ans	30,-	30,-	30,-
Veau 0,5 à 1 an	15,-	15,-	15,-
Cheval, âne, mulet adulte	70,-	70,-	70,-
Cheval, âne, mulet 0-3 ans, chèvre laitière	30,-	30,-	30,-
Autre chèvre, mouton	7,-	7,-	7,-

*Quelques données de production de  
l'agriculture jurassienne*

Production animale	1978	1983	1988	Evol. 78-88
Possesseurs de bétail bovin	1'717	1'512	1'385	- 19,3 %
Effectif total de bovins	58'483	56'753	57'845	- 1,1 %
Vaches	20'116	20'602	20'742	+ 3,1 %
Gros bétail d'engrais	5'544	5'884	8'469	+ 52,8 %
Veaux à l'engrais	2'813	3'587	4'130	+ 46,8 %

Cultures	1980	1983	1988	Evol. 80-88
Céréales panifiables, ha	2'690	2'670	3'165	+ 17,7 %
Céréales panifiables, To	7'965	9'645	16'500*	+ 107,2 %
Céréales fourragères, ha	4'545	4'350	5'240	+ 15,3 %
Maïs-grain, ha	312	244	544	+ 74,4 %
Colza, ha (ctg)	420	485	710	+ 69,0 %

Betteraves sucrières	1983	1985	1988	Evol. 83-88
Nombre de planteurs	61	60	60	-, -
Surface, ha	165,68	167,41	169,37	-, -
Contingent, To	8'130	8'155	8'155	-, -
Livraisons, To	6'721	7'311	9'516	+ 41,6 %
Teneur en sucre, %	15,95	19,16	17,33	-, -
Rendement Ø, To/ha	40,6	43,7	56,2	+ 38,4 %

Production laitière	1977/78	1982/83	1987/88	Evol. 77-88
Producteurs de lait	1'187	1'115	1'104	- 7,0 %
Vaches laitières	17'301	18'954	18'180	+ 5,1 %
Lait livré, mio kg	59,0	70,8	76,4	+ 29,5 %

=====

\* Estimation

**Sources :** Statistiques du Service de l'Economie Rurale, du Service Vétérinaire Cantonal, de la Sucrierie d'Aarberg, des Fédérations MIBA Bâle et Milchverband Berne.

## **ORGANES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA** (suite et fin)

### **Commission de vérification des comptes**

MM. Yves Courbat, agric., Buix; Henri Laville, agric., Chevenez; François Rossé, enseignant, Boncourt; Marc Arn, directeur, Le Noirmont; Jean-François Schaffner, agric., Bourrignon.

### **Commission des affaires sociales**

MM. Claude Ackermann, Bourrignon, président; Jacques Maître, secrétaire; Mmes Véronique Fleury, Miécourt; Solange Quiquerez, Grandfontaine; MM. Paul Cerf, Seleute; Paul Queloz, St-Brais; Rudolf Strasser, Cerniéwillers.

### **Commission foncière**

MM. Bernard Beuret, président; Jacques Maître, secrétaire; Mme Mathilde Jolidon, députée, Le Prédame; MM. André Biedermann, député, Delémont; Fritz Minder, député, Bure; Etienne Chenal, Les Sairins; Vincent Eggenchwiler, Rebeuvelier; Isaac Gerber, Le Bémont; Raymond Cerf, Seleute; Charles Steullet, Soubey; Dominique Varin, Alle.

### **Commission transfrontalière**

MM. Denis Prêtre, Boncourt, président; Blaise Oriet, secrétaire; Bernard Beuret, Corban et Robert Frund, Courgenay (Communauté de travail du Jura); Roger Gury, Beurnevésin; Roland Hügli, Miécourt; Fritz Stegmann, Boncourt; Gilbert Thiévent, Soubey; Joseph Vallat, Bure.

### **Groupe de travail en production animale**

MM. André Renfer, ing. agr. EPF, Courfaivre; Jacques Maître, secrétaire; Luc Jallon, agro-ing. ETS, Courfaivre.

### **Délégués jurassiens**

Au **grand comité de l'USP** : MM. Joseph Schaffner, Bourrignon et Joseph Willemin, Epauvillers.

Au **comité de la FSASR** : MM. Jean-Pierre Beuret, Ministre DEP, Saignelégier, président et Blaise Oriet, agro-ing. ETS, Delémont.

Au **comité directeur du SAB** : M. Henri Cuttat, chef ECR, Rossemaison.

Au **comité du CRIA** : M. Vincent Wermeille, Saignelégier.

Au **Comité de la TERRE ROMANDE** : Mme Mathilde Jolidon, Le Prédame. M. Jean Paupe est en outre délégué du Jura à l'assemblée de la TR.

### **Adresse du secrétariat administratif**

Chambre d'agriculture du Jura  
Case postale 40

2853 COURFAIVRE

tél : 066/56.71.44.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA

- 5 Sociétés régionales d'agriculture
- 6 Associations de dames paysannes
- 62 Sociétés de laiterie
- 8 Coopératives agricoles (associations agricoles)
- 3 Centres collecteurs de céréales
- 9 Organisations de l'élevage chevalin
- 5 Fédérations de l'élevage bovin
- 43 Syndicats d'élevage bovin
- 11 Organisations de l'élevage du menu bétail
- 3 Groupements d'apiculture
- 2 Sociétés régionales d'apiculture

Association cunicole d'Ajoie

Association des fermiers JU + JB + NE

Assoc. des groupes d'étude agric. et en écon. familiale

Association des jeunes éleveurs francs-montagnards

Association des planteurs de tabac d'Ajoie

Assoc. des propriétaires de forêts de Delémont & env.

ASETA, section jurassienne

Association des sociétés de cavalerie du Jura

COPAMAC, coop. d'achat de matériel de construction

CUMAB, coop. d'utilisation du matériel betteravier

Fédération d'apiculture du canton du Jura

Fédération jurassienne des caisses Raiffeisen

Fête des paysans jurassiens

Groupement des engraisseurs de bétail bovin d'Ajoie

Groupement des maîtres agriculteurs du Jura

JURANICO, coop. agr. pour l'écoulement des animaux

Service de dépannage agricole du Jura

Société des anciens élèves de l'EA de Courtemelon

Société cantonale d'horticulture

Société jurassienne des propriétaires de silos

Société jurassienne de testage par insémination

Société des vétérinaires jurassiens

SSJ, société des sélectionneurs jurassiens

SUCRACHARGE, coop. de chargement des betteraves

Syndicat paysan des Franches-Montagnes

Union des Moulins du Jura

Union des Producteurs Suisses (UPS), section Jura